

CRELAN INVEST

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles) : 0840.204.201

Bruxelles, le 6 mai 2022

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **CRELAN INVEST**, société anonyme, Sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra le **mardi 10 mai 2022 à 11 heures 30** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Rapport du conseil d'administration.**
2. **Rapport du commissaire.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.**
4. **Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.**
6. **Démission d'un administrateur indépendant et nomination d'un nouvel administrateur indépendant.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jan Annaert, administrateur indépendant, qui a pris effet le 27 décembre 2021. L'assemblée donne décharge à Monsieur Jan Annaert pour l'exercice de son mandat.*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno Tuybens en tant qu'administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024. Pour l'exécution de son mandat, Monsieur Tuybens recevra 4.500 EURO (hors TVA) par an, qui sera indexé annuellement.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »

7. **Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bertrand Pujol, administrateur, qui prend effet à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée donne décharge à Monsieur Bertrand Pujol pour l'exécution de son mandat.*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Joris Cnockaert en tant qu'administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »

8. Clôture de la liquidation du compartiment Euro Equity Low Risk.

8.1. Transfert du solde restant.

Proposition du conseil d'administration: « *L'assemblée décide que le solde restant de la liquidation du compartiment Euro Equity Low Risk sera réparti sur l'ensemble des compartiments restants au prorata des AUM de chacun des compartiments afin de clôturer la liquidation.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de procéder aux démarches nécessaires. »

8.2. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour le compartiment Euro Equity Low Risk dissout de plein droit à son échéance le 11 juin 2021.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de cette décision. »

9. Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.

10. Divers.

A compter du 1er janvier 2022, CACEIS Belgium S.A., agent administratif et service financier est absorbée par CACEIS Bank, Belgium Branch qui reprend l'ensemble des prestations aux mêmes conditions.

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à CRELAN INVEST, par voie électronique à l'adresse info@luxcellence.lu.

Les décisions seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Le rapport annuel, le prospectus et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles sans frais, en français et en néerlandais, au siège de la Sicav, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch qui assure le service financier (Avenue du Port 86 C, b320, 1000 Bruxelles) ou dans les agences de CRELAN SA. La documentation est également disponible sur le site internet suivant : www.crelan.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées quotidiennement sur le site internet de Beama (www.beama.be) et éventuellement dans la presse financière « L'Echo » et « De Tijd ».

Le conseil d'administration